



EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté municipal n° 72/2022
Portant réglementation provisoire de la circulation

Le Maire de la Commune d'Ytrac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'on modifié et complété;

CONSIDERANT que l'accueil du cirque pédagogique PICCOLINO du 1^{er} au 5 août 2022 à Ytrac nécessite de réglementer la circulation et le stationnement sur le Parking du Centre Culturel et Sportif, Place de Monterblanc,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Pour le bon déroulement du cirque pédagogique PICCOLINO organisé par le Centre Socioculturel "A la Croisée des Autres" du 1^{er} au 5 août 2022, à Ytrac et afin de préserver la sécurité du public, la circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante du vendredi 29 juillet 2022 à 20 heures au vendredi 5 août 2022 à 00 heure :

- Parking du Centre Culturel et Sportif, Place de Monterblanc : la circulation et le stationnement seront interdits.

ARTICLE 2 : Les prescriptions susénoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Cantal.

Fait à YTRAC, le 20 juillet 2022
Le Maire


B. GINEZ